



## Fermeture annoncée du CIRM à Nice : alerte sur la fragilisation de l'écosystème de la création musicale

La vraisemblable disparition d'un des huit centres nationaux de création musicale, au-delà de fragiliser un secteur déjà en difficulté, constitue un signe extrêmement négatif adressé à ce dernier. Une crise interne ou des décisions locales ne peuvent remettre en cause l'existence d'un centre à vocation nationale, au sein d'un réseau qui devrait au contraire être développé.

Suite à la démission de sa directrice nommée au printemps dernier, le Centre international de recherche musicale (CIRM) semble être depuis quelques jours voué à la fermeture : aucun concours de recrutement pour sa direction n'est organisé et les financeurs publics de ce centre national de création musicale (CNCM) semblent se retirer les uns après les autres. Au final, c'est un des huit centres labellisés au niveau national qui est en train de disparaître dans une grande opacité.

Or, ce n'est pas parce qu'une structure traverse manifestement une crise interne qu'elle est vouée à la fermeture : le paysage musical ne saurait être façonné de cette manière.

Au-delà de sa fonction territoriale, un CNCM s'inscrit dans une dynamique nationale, voire internationale. En effet, le réseau français des huit centres ne s'appuie pas uniquement sur une diversité d'implantations géographiques, mais bien plus sur celle des projets artistiques et des pratiques musicales qui y sont représentées. Dès lors, la disparition annoncée du CIRM crée un déséquilibre au plan national qui va avoir une incidence dans l'activité professionnelle de nombreux acteurs de la création musicale, à commencer par les compositrices et compositeurs de musique contemporaine.

Il est inadmissible qu'une décision de fermeture visiblement initiée au niveau local puisse avoir de telles conséquences sur la politique publique nationale.

Les CNCM constituent en effet des points nodaux de la création musicale en France et permettent à nombre de compositrices et compositeurs – et plus largement aux artistes engagés dans la création – de mener à bien leur activité artistique. Ce label, déjà largement moins doté et développé que celui des centres chorégraphiques nationaux et centres dramatiques nationaux, devrait s'étendre afin de répondre aux besoins des créatrices et créateurs et de dynamiser la création musicale sur tout le territoire.

La fermeture annoncée du CIRM à Nice est en cela un signe extrêmement négatif adressé à l'ensemble de l'écosystème de la création musicale : celui d'un repli là où une politique culturelle volontariste était attendue.

L'Association des centres nationaux de création musicale (aCNCM), la Fédération de la composition – musiques de création, la Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés (FEVIS), Futurs composés, réseau national de la création musicale, le Syndicat français des compositrices et compositeurs de musique contemporaine (SMC), le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC), le Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique (PROFEDIM) et l'Union nationale des auteurs et compositeurs (UNAC) dénoncent vivement cette situation.